

L'attitude Sud

Union syndicale Solidaires

le journal de Sud éducation Loire

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise!

■ Numéro 67 ■ Décembre 2013/Janvier 2014 ■ Édité le 22/01 ■

Des miettes pour l'éducation prioritaire, le gâteau pour Dassault

▼ *V. Peillon vient de communiquer son plan sur l'éducation prioritaire* □ *Comme pour le reste de la « refondation », les annonces d'une refonte globale et profonde accouchent d'une souris* □ *Les mesures annoncées sont très insuffisantes* □ *Pour tous les établissements et toutes les écoles qui ne sont pas ECLAIR, il n'y aura aucune amélioration des conditions de travail pour les personnels, et nulle part une amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves.* ▲

Il ne peut en être autrement dans le cadre de l'austérité budgétaire qui est le cœur de la politique du gouvernement et que F. Hollande vient d'accélérer encore avec ses annonces de ce mardi, programmant 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques.

Ainsi, pour l'éducation prioritaire, ce serait, à terme, un plan de centaines de millions d'euros. Dans le même temps le gouvernement donne 1 milliard à Dassault pour le Rafale, et promet 30 milliards de nouveaux cadeaux au patronat. Il y a là un choix politique clair et de plus en plus assumé, qui n'est pas celui du service public, ni celui de l'égalité.

Les mesures annoncées laissent espérer une amélioration pour un tout petit nombre de collègues, pour les 350 réseaux ECLAIR (qui ne seront plus que 100 l'an prochain) concentrant effectivement des difficultés, mais rien pour tous les autres. Pour les élèves, il n'y a aucun changement substantiel.

La décharge de service pour les enseignant-e-s n'est en effet prévue que pour les réseaux ECLAIR supposés les plus difficiles. Les autres établissements ZEP, tous les autres, n'ont rien à attendre. Et pourtant dans ces établissements aussi, les difficultés sont considérables.

Dans le plan Peillon pour l'éducation prioritaire, rien n'est prévu sur les effectifs, les seuils, le temps de travail pour le plus grand nombre... C'est pourtant là l'essentiel. Rien n'est prévu non plus pour questionner le champ et les critères de l'éducation prioritaire, alors que beaucoup d'établissements et d'écoles devraient bénéficier de moyens supplémentaires.

Nous nous opposons à la volonté de créer de nouvelles divisions entre les personnels avec le GRAF (grade d'accès fonctionnel), faisant miroiter à quelques collègues travaillant en ZEP l'accès à un grade supérieur hors échelle, comme cela est également prévu pour quelques directeurs/trices d'écoles, etc. Pire encore, l'annonce de l'augmentation des primes ne répond en rien aux difficultés de terrain, et la modulation de cette prime selon les situations introduit de nouvelles divisions entre les collègues.

Ces politiques de division ne peuvent masquer l'absence de mesure générale de hausse des salaires, pourtant impérative.

La prise en charge des élèves de 6e en éducation prioritaire par des Assistants d'Éducation jusqu'à 16h30 ressemble fort à un effet d'annonce, alors qu'on sait que la majorité des élèves sont déjà pris en charge sur l'essentiel du temps en question. Pourquoi se limiter seulement aux classes de 6e ? De plus, alors qu'il s'agit de besoins permanents, ces nouveaux personnels resteront précaires.

Le ministre a annoncé un soutien aux "innovations pédagogiques" ; comme la création d'une ligne budgétaire spécifique à mobiliser en fonction de projets montés par les équipes ; comme la nomination d'experts de terrain pilotés par les corps d'inspection pour conseiller les équipes, ou encore un pilotage renforcé notamment par des conseillers techniques nommés auprès des recteurs. Ce soutien n'est-il pas un faux-nez pour développer la pression hiérarchique et l'autonomie des établissements sous l'autorité du chef d'établissement ?

En maternelle, les annonces sur la prise en charge, à terme, de 30% des moins de 3 ans ne sont, là-encore, accompagnées d'aucune mesure concrète en terme d'effectifs et de personnels. Il y a urgence à garantir une prise en charge publique et gratuite pour tous les enfants.

Le cœur du problème reste plus que jamais l'austérité budgétaire et la destruction programmée des services publics. Alors que les DHG arrivent dans les établissements, on voit bien que les annonces sur les créations de postes n'ont pas d'effets concrets : la démographie et la formation initiale absorbent l'essentiel des quelques postes recréés.

Ainsi, le plan Peillon n'annonce rien sur les questions essentielles en nombre de personnels enseignant-e-s, de vie scolaires, d'infirmier-e-s, d'assistant-e-s sociales/aux...

Pour SUD éducation, dans le cadre de l'austérité budgétaire, il est impossible qu'il y ait une « priorité à l'éducation » ou à l'éducation prioritaire.

Métiers : des projets inacceptables, une mobilisation à construire

▼ Après un marathon de « discussions » avec les organisations syndicales, Vincent Peillon vient de rendre publiques le jeudi 12 décembre ses premières décisions sur la réforme des métiers de l'éducation ☐ Ces choix sont sans surprise, peu de choses ayant évolué depuis les premiers projets communiqués mi-novembre ☐ Les décisions sur les enseignant-e-s du 1er degré seront finalisées dans les premières semaines de l'année 2014 : elles ne répondent pas aux besoins ☐ Sur les enseignant-e-s du 2nd degré, le ministère temporise encore davantage et les « échanges » vont se poursuivre sans date de fin envisagée, l'essentiel des projets ayant été pour le moment retirés. ▲

Comme pour la loi dite de « refondation de l'école », tous ces projets sont caractérisés avant tout par une grande continuité avec les politiques éducatives de ces dernières années. Les décisions du ministère ne prévoient rien sur le nombre d'élèves par classe, rien sur la réduction du temps de travail, rien sur la précarité, rien sur la souffrance au travail, rien sur les salaires. La logique budgétaire « à l'équilibre » dans laquelle le ministère s'enferme est la conséquence de l'austérité gouvernementale.

La logique même des travaux du ministère ne va pas dans le bon sens. Pour la compensation des tâches supplémentaires et la pénibilité, le Ministère continue de promouvoir quasi-exclusivement une logique indemnitaire à minima, alors que c'est par des réductions des services que ces situations doivent être compensées.

Le ministère s'engage oralement à ne pas introduire d'annualisation et à maintenir des maxima de service hebdomadaire, mais il n'a pas voulu l'écrire, les premiers projets parlant uniquement d'horaire de « référence ». Aujourd'hui, il n'est plus rien écrit à ce sujet.

Le renforcement des missions des directrices et directeurs d'écoles tend à définir un nouveau métier, première étape pour une hiérarchisation accrue. L'utilisation du terme « pilotage pédagogique » en est la meilleure illustration.

Derrière l'affirmation du maintien de la spécificité des RASED, la réalité des mesures projetées fait craindre plutôt une dissolution de leurs missions, avec l'élargissement de leurs tâches, une redéfinition de leur zone d'intervention et un renforcement du pouvoir des IEN sur les décisions d'intervention.

L'immense majorité des professeur-e-s des écoles (tous ceux et toutes celles qui sont en charge de classes « ordinaires ») est tenue en dehors des travaux. Ces chantiers sur les métiers se déroulent pourtant dans un contexte de conflit en cours au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est aussi l'occasion de remettre en cause les droits des professeur-e-s des écoles, notamment via l'annualisation des services des enseignant-e-s assurant des fonctions de remplacement ou en poste fractionné.

La pondération à 1,1 des heures effectuées dans « les établissements les plus difficiles » est en elle-même une mesure positive. Son extension au 1er degré une évidence enfin reconnue. Cependant, nous pouvons avoir les plus grandes craintes en ce qui concerne l'étendue du dispositif, tout laissant croire qu'il sera extrêmement réduit. De plus, le mode de prise en compte de cette pondération reste flou, et il dépendra fortement du maintien des maxima de service et du plafonnement des heures supplémentaires qui peuvent être imposées.

Pour le second degré, à part la pondération pour les établissements les plus difficiles, il ne reste qu'une décision : l'annonce de dernière minute, dans un très grand flou, de la création de 4000 postes pour les collèges (un mi-temps en moyenne par collège donc), semble-t-il pour permettre davantage d'heures devant des effectifs réduits.

Les Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues (COP) sont totalement exclu-e-s des groupes de travail : pour le ministère, c'est comme si ce métier n'existait pas dans l'Éducation Nationale. Cela n'est pas un bon signal à l'heure de la régionalisation et de risques d'externalisation de l'orientation hors du service public d'éducation.

Pour SUD éducation, des évolutions de nos métiers sont nécessaires, mais ce constat ne doit pas être le cheval de Troie de la remise en cause des garanties statutaires.

Les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Le service public d'éducation doit être radicalement transformé. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorés. Pour imposer ces changements nécessaires, nous ne pourrions compter que sur nos mobilisations. Construisons les luttes pour une école égalitaire, émancipatrice, démocratique.

Mobilisons-nous :

- ⇒ pour la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- ⇒ pour l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- ⇒ pour la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de services hebdomadaires diminués, contre toute annualisation,
- ⇒ pour la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- ⇒ pour des augmentations générales des salaires,
- ⇒ pour le rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et pour l'abrogation du service minimum.

Aucune « priorité à l'éducation » n'est possible dans un contexte d'austérité budgétaire. Il faut changer les rapports de force pour une autre école, une autre société.

Nous appelons les personnels à se réunir pour prendre connaissance des projets ministériels, en débattre, organiser l'action. SUD éducation prendra les contacts nécessaires pour que les organisations syndicales appellent dans l'unité la plus large à la mobilisation en janvier pour nos revendications.

Disparition des RASED : le changement dans la continuité

▼ Une sédentarisation à pas feutrés des postes E, un réel changement des missions des postes G plus la création d'un Pôle Ressource de Circonscription sont autant d'éléments qui ne laissent rien augurer de bon pour l'avenir des RASED □ Décryptage et analyse de SUD éducation Loire ▲

Depuis le 18 novembre, des groupes de travail ont lieu au ministère pour redéfinir les missions des personnels : « évolution des métiers de l'Éducation Nationale ». SUD éducation était présent aux deux groupes de travail qui se sont tenus le 26 novembre et le 3 décembre sur les RASED.

Les premières fiches de travail du ministère pouvaient laisser entrevoir, aux plus naïfs d'entre nous, un nouveau printemps pour les RASED. En effet, les propos introductifs portaient une critique du gouvernement précédent : « ... *les personnels ont cependant connu une diminution massive de leurs effectifs au cours du quinquennat précédent, et ont vu leur existence même remise en cause. Il est donc indispensable de conforter leurs missions, tout en leur permettant de mieux cibler leurs actions et d'organiser l'aide au meilleur niveau en fonction des besoins locaux.* »

On pouvait alors s'attendre à un plan d'urgence de recréation de postes. Les réponses en sont très éloignées. Non seulement les postes RASED sacrifiés sous la droite ne seront pas rétablis mais – sous un toilettage habile – les missions censées être confortées sont modifiées et la création d'un Pôle Ressource de Circonscription signe la disparition de fait de l'entité RASED.

■ Des Postes au compte-gouttes

L'affichage ministériel est clair : « ... **il faut relancer la formation pour répondre aux postes vacants et aux postes créés** ». Près de 5000 ont été supprimés et certains définitivement ; ces derniers ne sont donc pas concernés par cette mesure. Lorsque nous avons demandé au MEN si les 5000 postes perdus seraient recréés, même progressivement, la réponse est elle aussi très claire : « **Un travail académique sur la carte des postes dans le cadre d'un pilotage national...** » Nous connaissons tous et toutes ce qu'il en est du pilotage national et le travail académique ne devrait pas améliorer la donne. Faut-il se satisfaire de miettes ?

Pour SUD éducation, cette annonce n'est pas de nature à apporter du crédit à l'orientation du MEN. Le peu de moyens ne permettra pas un redéveloppement massif des RASED, indispensable pour aider les élèves en difficulté à se réapproprier l'école. Tout ceci pérennise les pseudo dispositifs d'aide (AP, stages de remise à niveau) introduits par l'ancienne majorité et qui n'ont pas été abrogés.

■ Un changement notable des missions

Là encore, il y a une réelle différence entre l'affichage : « **Des rased aux missions confortées** » et la déclinaison des différentes missions des enseignant-es spécialisé-es.

Les premières fiches du MEN laissaient entrevoir pour les postes E une quasi sédentarisation. Sous la pression des syndicats, le passage l'évoquant a été enlevé mais cette possibilité est encore bien réelle, même avec les nouvelles fiches. La suspicion est forcément grande car

l'objectif initial était très clair : « **Aide à l'élève ou au groupe d'élève majoritairement réalisée dans la classe, en coordination avec l'enseignant** ». La confusion entre le maître surnuméraire et le poste E n'est vraiment pas loin et le glissement pourrait s'opérer assez facilement dès lors que l'entité RASED disparaîtra. Cette volonté affichée dès le départ n'est pas la conséquence d'une maladresse d'écriture : les orientations du MEN s'inscrivent toujours dans les mêmes logiques.

Des psychologues au service de l'institution

Avec un rattachement à la circonscription (cf. Pôle de Ressources de Circonscription), les psychologues seraient perçus comme les chargé-es de mission des IEN, avec tous les risques que cela comporte : comment exprimer des difficultés si on croit que son interlocuteur ou interlocutrice pourrait les rapporter à l'IEN ? C'est la négation de la place de la psychologie à l'école qui fait par définition du psychologue à l'école, un professionnel de terrain, de proximité, qui peut répondre à la fois à la demande des élèves, des parents, des enseignant-es hors de tout contexte hiérarchique, évaluatif ou normatif. C'est pour les psychologues des RASED, ouvrir grande la porte vers une dérive qui consistera à les faire intervenir sur ordre de l'IEN sous couvert d'expertise, au coup par coup. C'est abandonner toute notion de neutralité, de bienveillance voire d'écoute.

E et G : un traitement différencié...

Bien pire encore est la situation des postes G car leurs missions loin d'être confortées sont complètement modifiées. Pour bien comprendre ce changement, il faut mettre en confrontation les deux anciennes circulaires (2002 et 2009) et les nouvelles fiches. Si la circulaire de 2009 mettait sur le même plan le travail des enseignant-es spécialisé-es et indiquait très précisément leurs missions : « **Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté...** » et « **Les enseignants spécialisés peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves pour des durées adaptées à leurs besoins, ou leur apporter une aide individuelle.** » il en serait différemment aujourd'hui si les propositions ministérielles voyaient le jour. Si l'aide à l'élève était déjà présente sur les premières fiches de travail des collègues E, cela n'apparaissait pas pour les collègues G. Il y a bien eu une modification qui peut laisser croire que cette différence a été gommée, mais il est faux d'affirmer, comme le disent certains, que leur rôle d'aide directe auprès des élèves, pour la prévention et la remédiation, est réaffirmé. Alors effectivement, le MEN a ajusté la formulation en ajoutant « **intervention auprès des élèves...** » mais cette dernière est loin de correspondre à celle de 2009 où l'on parlait d'aide directe et est très différente de celle des postes E.

Pour les postes G, les interventions se font dans les écoles, le mot classe n'apparaît pas contrairement aux postes E ; elles sont assujetties à la décision de l'IEN – ce qui n'est pas le cas des E – et répondent à « **une problématique particulière rencontrée par une équipe pédagogique.** » alors que les E s'intéressent « **aux besoins identifiés des élèves** » Ce glissement n'est pas anodin et là encore nous laisse à penser que les interventions de nos collègues G ressembleront plus à des interventions « d'urgentistes pédagogiques » prodiguant de bons conseils pour éviter le désastre. Une disparition progressive des postes G semble tout aussi probable alors qu'il faudrait en recréer massivement.

Lors de la première séance de travail au ministère, SUD éducation a demandé que soit inscrite dans toutes les fiches l'aide directe aux élèves, seule garante du maintien des missions des enseignant-es spécialisé-es et donc de la survie des RASED. Au lieu de cela, la formulation proposée et qui n'a pas été contestée entérine les orientations funestes du ministère. Si tel n'était pas le cas, pourquoi faire alors une telle distinction entre les E et les G ?

Pour les enfants éprouvant des difficultés, les aides concrètes pour la poursuite de leurs études seront encore amoindries. D'autre part, les inégalités sur le territoire, sur des circonscriptions ne seront pas effacées ; de nombreuses écoles seront encore privées d'interventions.

... Mais de nouvelles missions en plus

Fort heureusement, afin de maintenir l'illusion d'une entité, des missions nouvelles mais communes aussi bien aux E, G et psychos, voient le jour. Ils peuvent maintenant être mobilisés « **pour le travail de suivi d'élèves de 6ème ayant rencontré des difficultés en primaire** » et peuvent en plus participer au conseil école-collège. Ces propositions qui ont été maintenues et qui figurent dans les dernières fiches, nous semblent tout à fait irréalisables compte tenu de la taille actuelle des secteurs d'intervention et du nombre de postes disparus, considérant en plus pour la Loire, que la circulaire départementale précise que les postes E et G travaillent prioritairement avec le cycle 1 et 2, donc très rarement voire jamais avec le cycle 3. A terme, n'est-ce pas aussi une manière déguisée de pousser vers la sortie celles et ceux qui actuellement sont chargé-es de ces missions : les COP ?

Autre nouveauté qui va diluer encore un peu plus les interventions de nos collègues : « **la ressource auprès des équipes pédagogiques** ». Les premières fiches annonçaient clairement la couleur : « **...formation à destination des enseignants.** » Sous la pression des syndicats, ce passage s'est mué en « **...accompagnement des enseignants.** » Faut-il s'en réjouir ? Certes *accompagnement* n'a pas la même signification que *formation* mais cette dernière mission ne doit pas incomber aux enseignant-es spécialisé-es.

Non seulement ce temps d'accompagnement sera de fait pris sur les temps d'intervention mais en plus sans aucune formation à cette nouvelle mission. Cela ne s'improvise pas. L'accompagnement est un rôle actuellement dévolu à nos collègues conseiller-es pédagogiques et doit le rester. Sauf que cette proposition est très cohérente avec l'idée que se fait le MEN sur le rôle futur des RASED et avec sa nouvelle entité fonctionnelle : le Pôle de Ressources.

■ Le Pôle de Ressources de Circonscription, pour une mort lente et douce des RASED

Le MEN veut instituer un Pôle de Ressources de Circonscription regroupant tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux besoins et aux demandes d'aides émanant des enseignant-es ou d'une école.

Le projet du MEN considère que deux niveaux sont souhaitables : l'école étant le niveau opératoire et la circonscription le niveau fonctionnel, comprenez le pilotage.

Une absence de combat syndical

Lors de la présentation, FO, la CGT et SUD éducation ont immédiatement dénoncé et combattu cette idée. Nous considérons en effet que ce nouveau pilotage n'apportait aucune amélioration dans les missions des RASED mais qu'en plus elle éloignerait un peu plus les personnels du RASED de l'école.

Au lieu d'un combat syndical que nous aurions pu mener collectivement sur la constitution du Pôle de Ressources, le SNUIPP a revendiqué que les postes E soient eux aussi rattachés à cette nouvelle instance, validant ainsi cette proposition ministérielle et rendant vaines nos tentatives pour se débarrasser de ce cadeau empoisonné. Les IEN pilotent depuis de nombreuses années les RASED, mais l'autonomie de ces derniers existait bel et bien et ce sont les collègues en réunion de synthèse qui définissaient les modalités et les types de leurs interventions.

Un échelon intermédiaire ambigu

Tout maintenant sera décidé par la circonscription. Plus grave encore, cette nouvelle instance de pilotage va entraîner une dilution des interventions, rendant encore plus invisibles les collègues poste G et donc l'entité RASED.

Par ailleurs, les psychologues et les postes G ne pourront plus du tout assumer la mission primordiale de prévention de la difficulté, de l'échec, de la souffrance à l'école s'ils/elles sont éloigné-es du terrain et assigné-es à des tâches qui s'apparenteront à des commandes institutionnelles voire des injonctions.

Ces propositions permettent au mieux de gérer la pénurie et au pire, elles enterrent définitivement les RASED par de subtils changements de missions et d'implantations qui vont diluer l'ensemble des personnels RASED, les rendant à terme invisibles.

Pour les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues des RASED, les mots ont un sens et quels que soient l'enrobage et le bricolage sémantique, ils sont en mesure depuis quelques années – expériences douloureuses à l'appui - d'analyser et d'interpréter le discours de la hiérarchie et du pouvoir qui sans les dissoudre ou les faire disparaître, propose des formes de fonctionnement et de répartition qui détruiront lentement et sûrement toute possibilité pour elles et eux d'effectuer leurs missions de service public au plus près des élèves, des familles et des enseignant-es.

La priorité, ce n'est pas de modifier les textes. Il y a un besoin urgent de créer des postes et d'envoyer des personnels en stage pour les pourvoir.

Pour SUD éducation, ces projets sont inacceptables. Il est encore temps de construire ensemble une mobilisation pour un réel redéveloppement des RASED.

Intersyndicale et rythmes scolaires : Pour ne pas enterrer la lutte, c'est de mobilisations que nous avons besoin !

➤ *Après les grèves importantes de la mi-novembre et du 5 décembre, pour SUD éducation il fallait donner des perspectives à la lutte contre la réforme Peillon des rythmes scolaires et pour une autre réforme pour l'école publique, les élèves, et l'ensemble des personnels. ▲*

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que l'intersyndicale nationale se réunisse immédiatement après la grève du 5 décembre pour proposer rapidement des suites. Nous n'avons pas été entendu-e-s par les autres organisations syndicales qui ne soutiennent pas la réforme actuelle (pour ne pas parler du SGEN-CFDT et du SE-UNSA qui continuent à soutenir le Ministère). Le 10 décembre, une première réunion SNUipp, CGT, FO, SUD, FAEN a enfin eu lieu ; elle n'a débouché sur rien. Le 17 décembre, une seconde réunion s'est tenue ; elle a abouti à la rédaction d'un communiqué que SUD éducation a décidé de ne pas signer.

Le texte du communiqué fait des constats sur la situation, propose des revendications générales, et se termine ainsi : « Après les mouvements de novembre et de décembre, le ministre doit répondre. [Les organisations syndicales signataires] appellent les personnels à se réunir dans les départements pour débattre de ces revendications et des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir. »

Pour SUD éducation, dans notre secteur comme au niveau interprofessionnel, une plate-forme revendicative n'a d'intérêt que si nous prenons les moyens de voir satisfaites ses revendications.

Les organisations signataires du communiqué demandent au ministre de « répondre ». Faut-il compter sur le ministre qui fait la sourde oreille et prétend que tout va bien pour revenir sur sa réforme simplement parce que les syndicats lui demanderaient ? Pour SUD éducation, la solution ne viendra pas de celles et ceux qui ont décidé de cette réforme et de poursuivre dans les mêmes politiques.

Nous proposons que les organisations syndicales se réunissent à la rentrée pour appeler ensemble à la mobilisation. Sans attendre, la fédération SUD éducation apporte son soutien à toutes les mobilisations locales, dont certaines sont déjà programmées dans l'unité syndicale. Nous appelons les personnels à multiplier les initiatives, et à les faire converger afin de reconstruire un mouvement national pour gagner.

Pour gagner, il faut construire des mouvements collectifs de résistance et revendicatifs !

Or il a été impossible d'aboutir à un quelconque appel à mobilisation dans le cadre de l'intersyndicale. Le 10 décembre, puis le 17 décembre, SUD éducation a défendu qu'il était essentiel qu'une perspective de mobilisation nationale soit donnée aux personnels pour poursuivre la lutte : nous avons proposé la grève, avec la mise en débat de sa reconduction ; d'autres modalités d'actions pouvaient se discuter. Seule la CGT éducation a partagé avec nous la proposition d'une nouvelle date de grève nationale. FO a proposé d'interpeler le ministre et a affirmé qu'il faudra poser la question de la grève. Quand ? À qui ? Pourquoi pas maintenant ? Autant de questions sans réponses. Pour le SNUipp et la FAEN, programmer des actions nationales pour janvier n'était pas à l'ordre du jour...

Le blocage rencontré à ce propos limite considérablement l'intérêt d'une déclaration commune qui n'est pas utile à l'action collective, pire, qui renvoie les personnels à la dispersion. C'est pourquoi nous avons préféré ne pas signer ce texte. SUD éducation est très attaché à l'unité d'action intersyndicale lorsqu'elle permet de favoriser l'unité d'action des personnels. Mais encore faut-il que l'unité d'action intersyndicale soit bien une unité pour l'action.

Nous espérons que ce blocage de fin d'année sera provisoire, et qu'il ne signifie pas une volonté d'enterrer le mouvement revendicatif, entérinant ainsi la défaite sur les rythmes scolaires qui est aujourd'hui la question sur laquelle le rapport de force se joue entre le ministère et les personnels.



Dans l'Éducation nationale comme ailleurs : l'extrême droite n'a pas sa place

Communiqué SUD éducation - FTE-CNT - CNT-SO

▼ Le samedi 12 octobre, le Front national a lancé son « Collectif Racine » censé matérialiser le ralliement d'enseignant-es au parti d'extrême droite ☐ En fait de ralliement, ils ne seront tout au plus que quelques dizaines... pour près d'un million de personnels enseignant-es et d'éducation. ▲

Nous affirmons que les valeurs défendues par l'extrême droite sont contraires à celles au nom desquelles nous agissons au quotidien.

Syndicalistes, nous luttons pour l'égalité des droits et une société débarrassée de toute discrimination : l'extrême droite est notre pire ennemie. Pour nous une injustice faite à l'un ou l'une est une injustice faite à toutes et tous.

Enseignant-es et personnels d'éducation, nous accompagnons nos élèves dans la découverte et l'apprentissage des valeurs de tolérance, de respect, d'égalité et de solidarité, pour qu'ils deviennent des individus libres. Nous les mettons en garde contre les régimes dictatoriaux et autoritaires que nos sociétés ont pu connaître par le passé.

Aujourd'hui la « lepénisation des esprits » a fait des ravages et ce n'est pas en s'attaquant aux Roms comme le fait Valls qu'on y mettra un coup d'arrêt. À ce titre, nous luttons contre toutes les politiques de discrimination, d'où qu'elles viennent.

Nous rejetons viscéralement les « idées » du FN : racisme, homophobie, ultra-libéralisme, retour des femmes au foyer, anti-syndicalisme et politique sécuritaire... C'est en nous mobilisant contre toutes les régressions de nos droits sociaux et démocratiques et pour des alternatives sociales que nous mettrons un coup d'arrêt à la menace fasciste.

délocalisation crise
NE PAS
libéralisme technocratie
SE TROMPER
augmentation des prix
chômage **DE** précarité
inégalités
COLÈRE

Nous appelons les personnels de l'éducation à la plus grande vigilance antifasciste et antiraciste, à rejeter et dénoncer toute action ou initiative du « Collectif Racine » et à se mobiliser contre les idées d'extrême droite et les structures et partis qui lui sont liés.

Hébergement dans la Loire – Plan Hiver de la Préfète

À l'heure d'aujourd'hui, plus de 1200 personnes dans la Loire se retrouvent sans solution d'hébergement. Cette situation est due en grande partie à la politique mise en place par la préfète de la Loire en ce qui concerne les solutions d'hébergement.

Depuis octobre, ont eu lieu, pour la première fois, des rencontres régulières réunissant des associations, des collectifs, des syndicats et des professionnels-elles (travailleurs-ses sociaux).

Ces derniers/ères ont fait part de leur malaise face aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction, voire leur souffrance quand ils/elles sont dans l'impuissance de faire ce pour quoi ils/elles sont employé-e-s, c'est-à-dire venir en aide aux plus démunis.

L'hiver est là et la Préfète de la Loire a annoncé un « Plan Hiver » très en-dessous des besoins d'urgence, nous pouvons donc nous interroger sur le sort de ce millier de personnes qui va rester sans logement pendant toute cette période de froid.

Une conférence de presse a donc été organisée dans un premier temps, puis un pique-nique solidaire le 6 décembre, suivi d'une audience auprès de la préfète. Face aux demandes concrètes et aux remarques de terrains des travailleurs-ses sociaux, la préfète est restée sans réponse à plusieurs reprises.

Pour SUD éducation, la convergence des luttes est indispensable pour gagner. Il nous semble donc indispensable de poursuivre cette coopération entre travailleurs-ses sociaux, militant-es associatifs et syndicats, car cette coopération pourrait être fructueuse dans notre lutte pour le droit à l'hébergement de tous et toutes.

A nos camarades des autres organisations syndicales

▼ *CFDT et CGT ont pris l'initiative de relancer une réunion de l'intersyndicale, fin novembre* □ *Celle-ci a débouché sur un texte que l'Union syndicale Solidaires n'a pas signé* □ *Il nous paraît utile d'expliquer pourquoi nous avons fait ce choix, et comment nous considérons que recherche de l'unité syndicale, débat intersyndical, analyse de la situation présente et actions collectives doivent s'articuler* □ *Cette contribution aux nécessaires échanges entre équipes syndicales de nos différentes organisations nous paraît d'autant plus nécessaire que, suite à cette première réunion, l'Union syndicale Solidaires est écartée des rencontres intersyndicales nationales* □ *La situation est différente à la base mais aussi dans plusieurs secteurs professionnels.* ▲

■ La réunion intersyndicale du 25 novembre

CFDT et CGT ont conjointement convoqué une réunion intersyndicale, tenue le 25 novembre. FO et CGC n'y ont pas participé. L'accord s'est fait sur un texte engageant les organisations syndicales à travailler ensemble sur différents sujets (emploi, investissement, justice fiscale, pouvoir d'achat, services publics). L'Union syndicale Solidaires a dit son accord pour participer à ce travail ; mais une plate-forme revendicative n'a d'intérêt que si nous prenons les moyens de voir satisfaites ses revendications. Aussi, nous avons demandé que le débat sur les mobilisations à organiser soit posé dans l'intersyndicale.

« *Les organisations syndicales [CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA] demandent aux responsables économiques et politiques, au patronat et au gouvernement, de prendre la mesure des mécontentements qui taraudent la société et d'y apporter des réponses* »

Faut-il compter sur le gouvernement et les patrons pour rompre avec le système qui nous exploite ?

Le blocage rencontré à ce propos limite considérablement l'intérêt d'une déclaration qui, finalement, laisse croire qu'il sera possible d'imposer nos revendications au gouvernement et aux patrons, sans agir collectivement, sans peser sur le rapport de forces. C'est la conception habituelle d'organisations comme la CFDT, la CFTC ou l'UNSA, mais nous ne comprenons pas que CGT et FSU aient accepté de laisser de côté le débat sur les nécessaires mobilisations.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la solution ne viendra pas de celles et ceux qui organisent les injustices sociales actuelles.

Pour gagner, il faut reconstruire des mouvements collectifs de résistance et revendicatifs !

Nous ne voulons pas entretenir cette illusion ; l'Union syndicale Solidaires a refusé de signer ce texte.

■ Les conclusions de la réunion intersyndicale

L'intersyndicale du 25 novembre s'est conclue :

- sur la signature par toutes les organisations présentes (dont Solidaires) d'un appel contre le racisme,
- la signature par 5 organisations (pas par Solidaires) du texte qui ne parle pas de mouvement social et demande aux patrons et au gouvernement d'arranger les choses,
- l'engagement de toutes les organisations (y compris bien entendu Solidaires) de poursuivre ensemble le travail, lors de prochaines réunions, sur les sujets de fond et les revendications.

C'est une semaine plus tard que nous avons appris que nous n'étions plus invités aux réunions suivantes. **Nous déplorons ce choix de nous exclure parce que nous voulons lier revendications et mobilisations.** Nous redisons notre volonté de contribuer à l'unité syndicale, mais pour agir le plus efficacement possible dans l'intérêt des salarié-es, des chômeur-es, des retraité-es, des jeunes en formation.



▼ *Si le mouvement syndical ne prend pas d'initiatives, d'autres le font... et ce n'est pas sans danger !* ▲

Nos intérêts sont opposés à ceux des patrons et des actionnaires ; le gouvernement appuie ces derniers. L'état actuel du système capitaliste exacerbe ces oppositions, car nos droits, nos revenus, nos conditions de travail, etc., sont de plus en plus fortement attaqués pour dégager les profits confisqués par une minorité. Le sentiment d'injustice (qui est bien réelle) et de révolte grandit.

Les syndicats doivent proposer des perspectives, y compris en termes d'action collective.

- ↳ Sinon, le patronat multipliera les tentatives de récupération, faisant croire que « nous sommes tous dans le même bateau », comme si ce n'était pas lui qui licencie, lui qui réprime, lui qui fait mourir au travail, pour engranger toujours plus de bénéfices.
- ↳ Sinon, l'extrême-droite prospérera, en jetant en pâture la partie la plus démunie de la population : chômeurs-ses, immigré-es, jeunes des cités, etc.

Lutter vraiment contre l'extrême-droite et contre les récupérations patronales, nécessite que le mouvement syndical propose des alternatives mais aussi la construction des luttes nécessaires pour rendre celles-ci possibles

Nous produisons de plus en plus de richesse. Patrons, actionnaires et banquiers s'en accaparent une part de plus en plus importante, à notre détriment. C'est ce vol, cette injustice, qu'il faut remettre en cause.

L'unité d'action syndicale existe !

L'unité entre syndicats pour se mobiliser est possible. Le 5 décembre, les fédérations Education et Collectivités Territoriales de la CGT, de Solidaires [SUD Education et SUD Collectivités Territoriales] appelaient, avec FO et FSU, à la grève sur la question des rythmes scolaires ; le 12 décembre, les fédérations de cheminot-es CGT et Solidaires [SUD-Rail] organisent, avec l'UNSA, une grève nationale à la SNCF ; le même jour, les fédérations CGT et Solidaires [SUD PTT] de La Poste, avec l'ensemble des autres organisations, appellent à la grève dans les centres de traitement et les plateformes industrielles du Courrier ; au plan interprofessionnel aussi des initiatives sont possibles, comme le montre la campagne unitaire contre l'extrême-droite que lancent CGT, FSU et Solidaires.

Localement, dans les entreprises et les services, l'unité syndicale existe. Imposons-la aussi au plan fédéral et interprofessionnel !

Pour un syndicalisme de lutte, indépendant!

Dans une période où les forces réactionnaires sont à l'offensive pour imposer leurs visions rétrogrades, prôner les discriminations et renforcer les injustices sociales, le syndicalisme doit organiser, localement et nationalement, l'action collective des salarié-es, des chômeurs-ses, des retraité-es et des jeunes en formation.

Nous sommes nombreux et nombreuses à partager cette volonté. Unissons-nous, débattons ensemble des revendications et des actions à mener pour les faire aboutir, faisons des propositions unitaires à discuter largement par les salarié-es !



Stop à la fermeture des CIO de l'Education Nationale !

SUD éducation, SNES, CGTéduc'action



Depuis la rentrée 2013, les décisions de fermeture de Centres d'information et d'orientation s'accroissent. Elles affaiblissent le seul réseau public existant consacré à l'orientation des jeunes, à leurs familles et aux équipes d'établissement.

Pris à la fois dans une politique de retrait des conseils généraux qui financent certains CIO et la recherche d'économies drastiques de la part des rectorats, ce sont aujourd'hui près de 15% des CIO qui ont été touchés par une fermeture ou en sont menacés. Après Lille, Dijon, Grenoble, Versailles, ce sont les académies de Lyon, d'Orléans-Tours et de Rouen qui voient des pans entiers de leur département ou de leur académie privés de CIO.

Quelles en sont les conséquences ?

- ⇒ Pour les élèves et leurs parents, c'est une augmentation des distances à parcourir (parfois de plus de 50 Km) pour se rendre dans un CIO
- ⇒ Pour les équipes d'établissements et les différents partenaires, c'est un éloignement d'un lieu ressources pour l'analyse des problématiques de terrain, à travailler ensemble. Dans le district un Directeur qui aura en charge deux ou trois sites, ne pourra plus être aussi présent dans toutes les réunions locales et animer aussi efficacement le réseau.
- ⇒ Quand des locaux prévus pour 10 doivent accueillir plus de 30 personnes, c'est la perte du travail en équipe, de la réception du public dans de bonnes conditions et l'écartèlement entre des lieux de travail encore plus distants. Pour les personnels des CIO (COP, Directeurs de CIO, personnels administratifs) c'est l'aggravation des conditions d'exercice, voire l'impossibilité d'exercer leurs missions.

Cette politique s'articule avec la volonté de mettre en place un autre service d'orientation, régionalisé, au détriment du réseau national de l'EN, constitué des CIO et de leurs personnels.

Les CIO ne sont pas qu'un service d'accueil du public. Ils jouent un rôle spécifique dans l'institution scolaire ! Avec nous, exigez le maintien de tous les CIO, le respect des missions, du statut des COP et des Directeurs de CIO et refusez la mise en place à marche forcée du Service Public Régionalisé de l'orientation !

Expulsion des familles de Montchovet

Communiqué du 7 janvier de militant-e-s et associations

Le vendredi 3 janvier, les familles qui occupaient les garages de la rue de Madagascar, dans le quartier de Montchovet ont été expulsées. Bien qu'indignes, les conditions de vie dans un lieu stable permettaient cependant une vie familiale autonome, et un espoir d'amélioration. Pour la première fois à Saint-Etienne, une expulsion a lieu pendant la trêve hivernale.

Un hébergement d'urgence dans un gymnase à Terrenoire leur a été proposé, avec des conditions strictes (réservation préalable au 115, horaires inflexibles, petits-déjeuners pris dans une association à Chateaucieux).

51 adultes et 80 enfants, dont une dizaine de moins d'un an, sont donc condamnés à errer toute la journée dans la ville.

Certain-e-s étaient là depuis Octobre 2012, d'autres sont revenus plus récemment, en octobre ou novembre 2013. Il s'agit pour la plupart de familles ayant habité le bidonville de Chantegrillet en 2011 puis le squatt de la rue Clément Forissier.

Certes, les conditions de vie étaient très précaires dans les garages et provoquaient des problèmes de voisinage.

Cependant, grâce à l'implication de certains habitants du quartier, des acteurs de l'Education Nationale, du Centre Social Espace Loisir et de la présence d'associations, ces familles étaient progressivement prises en compte comme habitants du quartier à part entière.

Un dispositif s'était peu à peu mis en place et se structurait autour de l'aide à la vie quotidienne, la scolarisation, le péri-scolaire et l'accès au travail.

L'implication de tou-te-s était forte et tou-te-s étaient dans une dynamique de projet de vie normale.

L'expulsion du vendredi 3 janvier est venue casser cette dynamique.

Lettre ouverte à Vincent Peillon sur l'utilisation abusive des données issues de la mise en œuvre du Service minimum d'accueil

CGT éduc'action, CNT-FTE, CNT-SO éducation, FAEN, Fédération SUD éducation

Monsieur le Ministre,

À plusieurs occasions depuis votre prise de fonction, vous avez réitéré une pratique – initiée par vos prédécesseurs – consistant à vous appuyer sur les déclarations d'intention préalables de faire grève des enseignant-e-s du 1er degré pour communiquer des taux de grévistes attendus lors de journées de mobilisation [1]. La source des chiffres que vous annoncez à la presse est indiquée par vos communiqués eux-mêmes : « depuis l'instauration du Service minimum d'accueil (SMA) par la loi du 20 août 2008, les enseignants du premier degré ont l'obligation de déclarer leur intention de participer à une grève 48 heures à l'avance. Les chiffres publiés par le ministère de l'éducation nationale sont issus des remontées de chacune des académies qui procèdent à un comptage école par école. » [2]

Pourtant, la loi sur le « service minimum d'accueil » (SMA) n'a été officiellement instaurée que pour permettre aux autorités académiques de transmettre aux communes les informations nécessaires pour que celles-ci puissent organiser l'accueil des élèves des écoles où il y a au moins 25% d'absences annoncées. Toute utilisation des déclarations individuelles d'intention de faire grève à d'autres fins est donc abusive et inacceptable.

L'administration a tenté à plusieurs reprises d'utiliser ces déclarations individuelles pour recenser les grévistes afin de faciliter sa gestion des retraits de salaires : elle a dû y renoncer car cet usage était manifestement illégal. L'utilisation de ces déclarations au service de la communication du ministère de l'Éducation Nationale est tout aussi illégale et abusive.

Monsieur le ministre, nous vous demandons d'abandonner cette pratique, qui est non seulement illégale, mais qui de plus donne des informations faussées sur les taux de grévistes.

En raison des finalités officielles du SMA, seul-e-s les enseignant-e-s en charge d'une classe doivent déclarer leur intention de faire grève (ni les directeurs-trices déchargé-e-s ce jour-là, ni les RASED, ni les remplaçant-e-s qui ignorent 48h avant où ils seront appelé-e-s, ni les formateurs-trices déchargé-es de leur classe, etc.), les autres informations n'étant d'aucune utilité aux communes. Toute une partie des grévistes ne sont pas compté-e-s comme tels par les calculs du ministère (y compris celles et ceux qui font grève et refusent d'envoyer leur déclaration préalable). Le ministère minore donc le numérateur du taux de grévistes.

Les instituteurs/trices et professeur-e-s des écoles en arrêt maladie, en temps partiel n'ayant pas classe le jour de la grève, en congé parental, d'éducation, etc., tous ces personnels ne sont certes pas grévistes, mais ils ne sont pas non plus au travail : ils et elles sont pourtant compté-e-s (comme non-grévistes) par le ministère dans le total des personnels servant de base au calcul du taux de gréviste. Le ministère majore donc le dénominateur du taux.

En prenant pour base de calcul un numérateur diminué et un dénominateur exagéré, vous publiez un taux attendu de grévistes beaucoup plus bas que la réalité : nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de cesser cette pratique.

Par ailleurs, un bilan de la mise en place du SMA était il y a déjà plusieurs mois en cours de réalisation : nous aimerions savoir où en est cette démarche, et si l'abrogation de ce dispositif, que nous appelons de nos vœux, est enfin à l'ordre du jour.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public d'éducation et aux droits des personnels.

Le 16 janvier 2014, CGT éduc'action, CNT-FTE, CNT-SO éducation, FAEN, Fédération SUD éducation

[1] Ainsi :

- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid67124/mouvement-national-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre.html>
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid71238/mouvement-national-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre-dujeudi-28-mars-taux-de-participation.html>
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid74980/taux-de-participation-au-mouvement-national-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre-du-jeudi-14-novembre.html>
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid75540/taux-de-participation-au-mouvement-national-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre-du-jeudi-5-decembre.html>

[2] <http://www.education.gouv.fr/cid75540/taux-de-participation-au-mouvement-national-de-greve-des-enseignants-du-premier-degre-du-jeudi-5-decembre.htm>

Nous refusons l'annualisation du service des professeur-e-s des écoles

Dans le contexte de forte mobilisation contre le décret réformant les rythmes scolaires, dont nous demandons l'abrogation, un projet de décret sur les obligations réglementaires de service des professeur-e-s des écoles assurant des fonctions de remplacement ou occupant des postes fractionnés nous a été présenté le 18 novembre dernier, alors même que le Ministre annonçait lors de la réunion d'ouverture des « Chantiers » sur les métiers qu'il entend réaffirmer la notion de maximum hebdomadaire.

Ce projet est une des conséquences néfastes de la désorganisation du temps de l'école. Les professeur-e-s intervenant sur diverses écoles auront nécessairement un temps de travail fluctuant au gré de leurs affectations. L'administration entend non seulement décompter les heures en sus de 24h pour « offrir » une récupération sur temps choisi par le DASEN, mais pourrait aussi décompter les minutes en deçà des 24h réglementaires.

Le ministre veut donc annualiser la totalité du service des professeur-e-s assurant des fonctions de remplacement ou occupant des postes fractionnés bien qu'aucun texte ne prévoie cette dérogation au statut des professeurs des écoles. Par simple décret, il crée une catégorie pour laquelle l'administration pourrait déroger au cadre statutaire des obligations de service hebdomadaire fixées à 24h d'enseignement.

Au-delà des modalités totalement floues et parfois inacceptables (négociation individuelle des professeur-e-s avec le DASEN) sur le calendrier des périodes de récupération, sur la faisabilité du remplacement des remplaçant-e-s, sur le maximum envisageable en terme d'amplitude horaire de la journée et de la semaine (jusqu'à 37h avec les APC et 6 jours avec le samedi), nous dénonçons cette attaque violente du statut des professeur-e-s des écoles par la petite porte.

La fédération SUD éducation s'oppose fermement à ce projet de décret. Il doit être retiré.

Bulletin d'adhésion 2013/2014

Nom : _____ Prénom : _____
 Catégorie, statut : _____
 Échelon : _____ Fonction exacte : _____
 Adresse personnelle :

 Tél. : _____ Mél. : _____
 Lieu de travail :

 Salaire net mensuel :

Cotisations selon la grille indicative ci-dessous. 2/3 des cotisations sont déductibles du montant de vos impôts si vous êtes imposables et reversés en crédits d'impôts si vous ne l'êtes pas. Paiement fractionnable : envoyez plusieurs chèques et un échéancier.

Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel en euros	Cotisation annuelle
- de 600	6	+ de 2200	251
+ de 600	15	+ de 2300	272
+ de 750	27	+ de 2400	293
+ de 900	45	+ de 2500	315
+ de 1000	54	+ de 2600	340
+ de 1100	64	+ de 2700	364
+ de 1200	75	+ de 2800	390
+ de 1300	88,5	+ de 2900	416
+ de 1400	102	+ de 3000	443
+ de 1500	117	+ de 3100	472
+ de 1600	135	+ de 3200	500
+ de 1700	153	+ de 3300	530
+ de 1800	174	+ de 3400	561
+ de 1900	192	+ de 3500	593
+ de 2000	210	+ de 3600	17,30 %
+ de 2100	230		

Je me syndique à SUD Éducation Loire

J'autorise SUD Éducation Loire à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitement informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation Loire.

Le _____ Signature _____

**À renvoyer à : Sud Éducation Loire
20 rue Descours, 42 000 Saint-Étienne**

Zone réservée au syndicat				
CT	LS	LM	BR	CP

Agenda 2013/2014 de SUD éducation Loire

Assemblées générales

(20 rue Descours à Saint Étienne)

- ⇒ Mercredi 29 janvier 2014, 17h30-20h30*
- ⇒ Mercredi 26 mars 2014, 17h30-20h30
- ⇒ Mercredi 3 juin 2014, 17h30-20h30

Congrès départemental annuel

(20 rue Descours à Saint Étienne)

- ⇒ Jeudi 20 février 2014 de 9 h 00 à 17 h 00

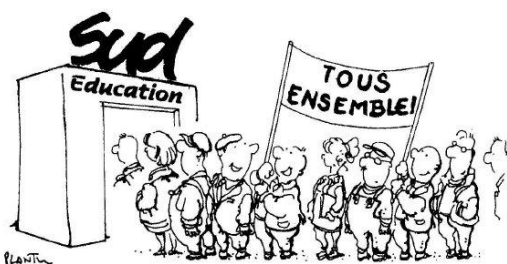
Conseils fédéraux

(Paris)

- ⇒ 06 & 07 février 2014
- ⇒ 03 & 04 avril 2014
- ⇒ 12 & 13 juin 2014

5 bonnes raisons d'adhérer à SUD éducation en 2014...

- ✓ un syndicat solidaire
- ✓ un syndicat unitaire et intercatégoriel
- ✓ un syndicat démocratique
- ✓ un syndicat de lutte
- ✓ un syndicat de transformation sociale



(Re)joignez SUD éducation Loire !

N'hésitez-pas à nous contacter :

☎ 06 75 81 77 07

@ loire@sudeducation.org

✉ 20 rue Descours 42000 St-Étienne

🌐 www.sudeducation42.org

Pour nous rencontrer, échanger, vous serez bienvenue-s à notre prochaine AG, ouverte à tou-te-s, le mercredi 29 janvier de 17h30 à 20h30 au local (20 rue Descours à Saint Étienne)

Solidaires ■ Unitaires ■ Démocratiques

L'attitude Sud

le journal de Sud éducation Loire

N°67 ■ Décembre 2013 / Janvier 2014 ■ Édité le 22/01

Une autre école, une autre société !

L'attitude SUD

20 rue Descours
42000 Saint-Étienne

Directrice de publication :
Maryse Didier

Journal imprimé par nos soins
Tiré à 1100 exemplaires

N° CPPAP: 0615 S 06031
N° ISSN 1761-5259

Prix : 2 € - Abonnement annuel : 12 €

Dispensé de timbrage

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Saint-Étienne GD Poste

Déposé le 23/01/2014

En 2014 agissons !

- Des miettes pour l'éducation prioritaire, le gâteau pour Dassault... 1
- Métiers : des projets inacceptables, une mobilisation à construire . 2
- Disparition des RASED : le changement dans la continuité 3
- Intersyndicale et rythmes scolaires : Pour ne pas enterrer la lutte, c'est de mobilisations que nous avons besoin !..... 5
- Dans l'Éducation nationale comme ailleurs : l'extrême droite n'a pas sa place 6
- A nos camarades des autres organisations syndicales 7
- Stop à la fermeture des CIO de l'Education Nationale !..... 9
- Lettre ouverte à Vincent Peillon sur l'utilisation abusive des données issues de la mise en œuvre du Service minimum d'accueil 10
- Bulletin d'adhésion 2013/2014 11
- Collège et statut des enseignant-e-s du 2nd degré..... Encart
- Non à la hausse de la TVA ! (Campagne unitaire)..... Encart